REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—

TOME V.

V. 5-6
1854

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE, D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELAINE.

—

1850

MÉLANGES.

Dans le courant de l'année 1848, M. Henricot, propriétaire et bourgmestre de la commune de Saint-Germain (province de Namur), faisant exécuter des travaux dans une de ses terres, y a découvert un petit trésor enfoui, vraisemblablement sous la domination de Philippe II, et composé de 29 pièces d'argent de différents règnes de cette époque et de dimensions variées.

1° Un grand écu de Gérard de Groisbeek : *Av.* GERARD * A * GROISB * EP * LEO * BVL * CO * LOSS. Écusson de la famille de Groisbeek, surmonté d'un casque orné. — *Rev.* MAXIMILI * ROMA * IM * SEM * AVGV * 1568.

2° Grand écu de Maximilien II. *Av.* MAXIMI * II * ROMA * CÆSAR * SEMP. * AVG. Double aigle couronné. — *Rev.* MO * REGIA * SEDIS * VRBIS * AQVISGRANI. Écu d'Aix, L'empereur assis, tenant le sceptre dans la main droite, dans la gauche un globe surmonté d'une croix, et aux côtés 1570.

3° Demi-écu de Thorn. *Av.* MAXIMILIA . II . ROMA . IM . SEM . AV. Double aigle couronné. — *Rev.* MO : L. — IMPERIA. FVNDAT. INTHOR 1569. Écusson aux quatre lions, surmonté de la Sainte-Vierge, tenant l'enfant Jésus.

4° Autre pièce du même, plus petite. Fruste et brisée.

5° Grand écu de Batembourg. *Av.* MONETA * NOVA * ARGENTEA * BATENBORGE. Double aigle couronné. — *Rev.* DOMINE * CONSERVA * NOS * IN * PACE * A° * 1564. Lion couronné grimpant à gauche.

6° Double escalin de Robert de Bergh. *Av.* ROBERTVS + A + BERGIS + EPS + LEODI +. Les armes de la famille, surmontées d'un casque orné. — *Rev.* DVX + B-VLLON-COMES-LOSS-. Une croix fleurdelisée et ornée, traversant l'inscription.

7° Philippe le Beau, 2 pièces. *Av.* PHS : DEI : GRA : ARCHIDV : AVS : DVX : BVR : — *Rev.* SIT : NOMEN : DNI : BENEDITV :

8° Quatre pièces de Ferdinand V et Isabelle. *Av.* FERNANDVS ET ELISABETD. Armes. — *Rev.* REX ET REGINA. CAST. LEGIO. ARAG. Faisceau de sept flèches, trois autres de six flèches.

9° Philippe II. Écu. *Av.* PHS. DEI. G. HISP. Z. REX. DVX. GEL. 1567. Grande croix couronnée. — *Rev.* DOMINVS. MIHI. ADJVTOR. Armes avec toison.

10° Idem. *Av.* PHS. D. G. HISP. REX. CO. HANO. Buste couronné, tenant le sceptre dans la main droite, et la gauche appuyée sur son écusson. — *Rev.* PACE ET JVSTICIA 1577. Monogramme de Philippe, en croix. 16 S.

11° Idem. La même que la précédente, mais plus petite. *Av.* PHS. D. G. HISP. Z. REX. DVX. BRAB. —

Rev. PACE ET JVSTICIA 1578. Monogramme idem. 8 S.

12° Idem. *Av.* PHS. D. G. HISP. Z. REX. DVX. BR. Tête regardant à droite. — *Rev.* DOMINVS. MIHI. ADJVTOR. Armoiries avec croix coupant la légende, sans date.

13° Idem. *Av.* PHS. D. G. HISP. Z. REX. D. TRS. ISSV 1566. —*Rev.* DOMINVS MIHI ADJVTOR. Mêmes armoiries que sur la monnaie précédente.

14° Idem. *Av.* PHILIPPVS D. G. HISP. REX. C. HOL. Tête regardant à gauche. — *Rev.* DOMINVS. MIHI. ADJVTOR. Armoiries.

15° Idem. *Av.* PHS. D. G. HISP. Z. REX. DVX. GEL. 1567. Tête regardant à droite. — *Rev.* DOMINVS. MIHI. ADJVTOR. Armoiries.

16° La même que le n° 12.

17° La même que le n° 14.

18° Idem. *Av.* PHS. D. G. HISP. Z. REX. DVX. B. Tête regardant à droite. 66. — *Rev.* DOMINVS. MIHI. ADJVTOR. Armoiries. Sans date.

19° Idem. *Av.* PHS. D. G. HISP. Z. REX. COM. FLAN. 1577 (1). Tête regardant à droite. — *Rev.* DOMINVS. MIHI. ADJVTOR. Armoiries.

20° Idem. *Av.* PHS. D. G. HISP. Z. REX. D. TRS. IS. A. 1566. Tête regardant à droite. — *Rev.* DOMINVS. MIHI. ADJVTOR. Armoiries.

21° Idem. *Av.* PHS. D. G. HISP. Z. REX. DVX. BRA. Tête regardant à droite. — *Rev.* DOMINVS. MIHI. ADJVTOR. Armoiries. Sans date.

(1) Cette date est-elle exacte ? (*Note de la rédaction.*)

22° La même que le n° 14.

23° La même que le n° 18.

24° Idem. *Av.* PHS. D. G. HISP. Z. REX. COMES. FLAN. 1566. Tête regardant à droite. — *Rev.* DOMINVS. MIHI. ADJVTOR. Armes.

25° La même que le n° 14.

Ces pièces sont, en général, d'une assez belle conservation; les n°s 10 et 11 sont à fleur de coin.

B^on^ DE PITTEURS DE BUDINGEN.

Le plus ancien diplôme qui fasse mention de Deerlyk est de l'an 1063. Baudouin le Pieux, surnommé de Lille, donna à l'église de St-Sauveur, à Harlebeke, l'église de Deerlyk (*ecclesia de Trellengehem*), celle de Maldeghem et la chapelle de Sweveghem (*Suevengehem*), qui dépendait, pour le spirituel, de l'église d'Harlebeke. (*Voir* MIRÆUS, *Opera diplomatica*, t. I, p. 59.)

Dans les premiers jours du mois de septembre 1848, des ouvriers, dévasant les fossés qui entourent une ferme située à un quart de lieue sud-est de l'église de Deerlyk, déterrèrent un dépôt de médailles antiques, dont on ne pourrait pas estimer au juste le nombre, mais que l'on porte généralement à environ quarante-cinq. Huit jours après, cette trouvaille s'étant éventée, je me rendis sur les lieux de la découverte. Après avoir dirigé une fouille, laquelle produisit un fragment de vase en terre rouge sigillée et trois médailles de petit bronze, à l'effigie de Constantin le Grand, je me mis à la recherche des ouvriers qui s'étaient

partagé les pièces; mais il était trop tard : ils étaient partis pour aller défricher une partie de bois située sur le territoire de Waereghem. Le lendemain je m'empressai de me rendre dans ce village, où je fus assez heureux de trouver une partie des médailles chez Charles-Louis Pauwels, journalier, qui consentit volontiers à me les céder, moyennant un prix un peu élevé. Toutefois, nous parvînmes à nous entendre, et nous fûmes tous deux satisfaits; lui d'avoir de bonnes espèces, et moi de posséder quelques belles médailles romaines authentiques, déterrées à Deerlyk. Puisse cette manière d'agir servir d'exemple à tous les cultivateurs qui déterrent dans leurs champs des médailles ou d'autres antiquités quelconques! Ils y trouveront leur intérêt aussi bien que les antiquaires et les numismates. Voici les médailles que je possède :

FAMILLES CONSULAIRES.

POMPEIA.

Av. Tête casquée, ailée, à gauche. — *Rev.* SEX. POM. FORTVLVS. Les deux jumeaux, Romulus et Rémus, allaités par une louve à l'ombre d'un figuier; le berger Faustulus contemple avec admiration ce groupe; exergue : ROMA. Ar.

SERVILIA.

Av. Tête casquée, ailée, à gauche. — *Rev.* M. SERVEILI. C. F. Deux cavaliers, ayant abandonné leurs chevaux, se livrent un combat avec la lance et le bouclier. Ar.

VOLTEJA.

Av. Tête laurée de Jupiter, à gauche. —*Rev.* M. VOLTEI. M. F. Temple tétrastyle de Jupiter Capitolin. Ar.

BAS-EMPIRE.

VALENTINIEN Ier.

Av. D. N. FLA. VALENTINIANVS. P. F. AVG. Tête ceinte d'un diadème de perles. — *Rev.* RESTITVTOR. REIPVBLICAE. L'empereur debout en cotte d'armes, tenant dans la droite le labarum orné du monogramme du Christ, et dans la gauche une Victoire; exergue : A.N. . . Or.

THÉODOSE Ier.

Av. D. N. THEODOSIVS. P. F. AVG. Buste de Théodose, de face, portant de la main droite une lance et de la gauche un bouclier. — *Rev.* VICTORIA. AVGG. Deux empereurs à têtes nimbées, tenant ensemble un globe ; derrière une Victoire; exergue : T. R. O. B. C. Or.

JUSTINIEN Ier.

Av. D. N. IVSTINIANVS. P. F. AVG. Buste de Justinien, de face, portant sur l'épaule droite une lance et sur la gauche un bouclier. — *Rev.* VICTORIA. AVGVSTO. Victoire debout, tenant une couronne et une palme; exergue : C. C. D. . . Or.

GAULE BELGIQUE.

MEDIOMATRICI (METZ).

Av. Tête casquée, à gauche. — *Rev.* MED. . . . Cavalier armé d'une lance. Br. (Cinq pièces.)

E. C. LEFEBVRE.

Vers la fin du mois d'août 1849, un cultivateur de Saint-Denis (Flandre occidentale), occupé à bêcher un champ, exhuma un pot de cuivre à deux anses, rempli de monnaies d'argent, dont il ne put déterminer l'attribution. Il est assez probable que, dans un dépôt aussi considérable, il devait se trouver des pièces très-curieuses; mais, malheureusement, leur propriétaire, ne pensant pas que ces monnaies, couvertes d'une couche très-épaisse d'oxide, eussent d'autre valeur que celle du métal, vendit le tout pour la somme de quatre cents francs à un orfévre à Lille, qui en aura bien fait son profit. Un petit nombre de ces monnaies, prises par les enfants du cultivateur, ont seules échappé au creuset. Voici les types que j'ai reconnus :

PHILIPPE II, COMME SEIGNEUR DU TOURNAY (1576-1598).

Vingtième d'écu, avec : 15 ⁂ 81.
Id. 15 ⁂ 83.
Id. 15 ⁂ 85.
Id. 15 ⁂ 86.
Double sol, avec : 9 ⁂ 4.

ALBERT ET ISABELLE, COMME SEIGNEURS DE TOURNAY.

Demi-florin ou pièce de dix sols, avec : 1602.

Réal d'argent, avec : 1612.

Pièce de trois sols, avec : 16 (couronne) 17.

Il est à regretter que ce cultivateur, par une économie mal placée, n'ait pas voulu pousser plus loin ses recherches. Il est possible qu'il eût trouvé d'autres dépôts. Car déjà, en 1831, il avait déterré, dans le même champ, un dépôt de monnaies d'argent, qu'il céda à un orfévre, à Courtrai, au prix de cent cinquante francs.

E. C. LEFEBVRE.

M. Serrure prie MM. les amateurs qui auraient quelque monnaie de Namur, non décrite dans le catalogue provisoire qui a paru dans cette *Revue* (t. I, p. 298-310), de vouloir lui en communiquer l'empreinte ou le dessin, avec l'indication du métal et le poids (en centigrammes).

Vers le 20 de janvier dernier (1849), on a découvert d'anciennes monnaies à Obourg, village près de Mons. En dérodant un bois, on exhuma un pot contenant 72 monnaies d'argent et environ 600 monnaies de cuivre. Parmi les pièces d'argent, il s'en trouvait une de Robert de Bergues, évêque de Liége, avec le millésime de 1561 ; les autres étaient des monnaies de Philippe II, d'Albert et Isabelle.

Les pièces de cuivre étaient en général des liards de Philippe, tant pour le Brabant et le Tournaisis, que pour le Hainaut et l'Artois. Toutes ces pièces étaient en général d'une très-mauvaise conservation. Le pot qui les contenait a été brisé par les ouvriers.

C. P. S.

On sait que de nombreux Italiens, tels que Falco de Lampage, de Pistoie, Bardes de Malpilly, de Florence, Perceval, Robert et André du Porche, de Lucques, Aldrigo Enterminelly et plusieurs autres, ont été au XIVe siècle maîtres ou directeurs des hôtels de monnaies d'Anvers, de Malines, de Gand, de Bruges, etc.; mais un fait moins connu, c'est qu'il y a eu également, vers la même époque, de nos compatriotes qui se sont trouvés à la tête des ateliers monétaires de l'Italie. Dans le magnifique ouvrage de M. Promis : *Monete dei Reali di Savoia* (1), on trouve, à la page 21, la liste des maîtres généraux de la monnaie de ce pays, et parmi ces *maestri generali,* nous voyons deux noms qui appartiennent aux Pays-Bas, notamment Giorgio di Bruges, à l'année 1392, et Bosvino de Bomel, à l'année 1420.

C. P. S.

(1) Torino, 1841. 2 vol. in-4°.

M. Wolters, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province de la Flandre orientale, est déjà connu dans la Belgique par plusieurs publications historiques. Dans le courant de l'année dernière il a publié une *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim dans la province actuelle de Limbourg* (in-8° avec pl. Gand, 1848). Cette notice est terminée par un chapitre consacré à la numismatique de ce comté ; mais avant de l'entamer, l'auteur a soin d'y ajouter une note conçue dans les termes suivants : « Nous nous faisons un devoir, dit-il, de faire connaître ici « que le chapitre concernant la numismatique de Reckheim « est principalement dû à la complaisance de notre savant « ami M. C.-P. Serrure, professeur à l'université de « Gand. »

M. Serrure a fourni soixante-huit monnaies frappées depuis la fin du XIVe siècle par ces comtes, et qui sont figurées sur les planches. Ils ont imité, comme le faisaient tous les autres petits seigneurs, les monnaies de leurs voisins, afin de procurer à leur numéraire un cours très-étendu. Les comtes de Reckheim ont particulièrement imité les monnaies des rois de France, de Jean de Bavière, évêque de Liége (1290-1418), de Jean de Heinsberg, également évêque de Liége (1418-1486), de Philippe le Bon, comte de Flandre et duc de Brabant, de Guillaume II, comte de Namur, de la ville d'Aix-la-Chapelle, de Charles II, duc de Lorraine, de Philippe de Saint-Paul, duc de Brabant, d'Élisabeth de Görlitz, d'Ernest de Bavière, évêque de Liége, des provinces de West-Frise et d'Utrecht, etc. Ils poussèrent l'audace de l'imitation de ces dernières monnaies si loin qu'ils en copièrent les légendes et

les armoiries au point que Verkade, dans son ouvrage sur les monnaies provinciales des Provinces-Unies, y a quelquefois fait figurer des monnaies de Reckheim. Il fallait réellement être habile numismate, comme l'est M. Serrure, pour pouvoir les distinguer.

Cette publication a été suivie par une autre du même auteur ; nous entendons parler de sa *Notice historique sur l'ancienne commanderie des chevaliers de l'ordre Teutonique dite des Vieux-Joncs, dans la province actuelle de Limbourg* (in-8°. Gand, 1849, avec pl.). Elle se termine, comme la précédente, par un chapitre consacré à la numismatique des commandeurs de Vieux-Joncs. Leurs monnaies, inconnues aux numismates, sont enfin retrouvées, grâce aux recherches de M. Serrure. Les dix-huit monnaies figurées sur les planches sont toutes de billon noir ; elles ont été frappées par deux grands commandeurs, Ywan de Cortenbach (1430-1440) et Mathias Vanderstraeten (1460-1467). Elles ont été frappées non à Vieux-Joncs, mais dans la terre de Gruytroede, où il existait une des douze communautés de l'ordre Teutonique, relevant du bailliage de Vieux-Joncs. Ces monnaies sont encore copiées des monnaies de Liége et de quelques princes des Pays-Bas. A la suite de celles-ci se trouve le jeton du grand commandeur Henri de Ruysschenberch, publié par M. Perreau dans le tome III de la *Revue*, pl. XI. M. Wolters mentionne encore un autre jeton du même commandeur, et qui se trouve dans le cabinet de M. Serrure.

C. P.

Dans le courant de l'année 1849 un cultivateur déterra, dans les environs de Neus, près de Dusseldorf, un aureus d'une superbe conservation de l'empereur Trebonianus Gallus.

Cette médaille, qui a été cédée à M. Meynaerts, représente la tête de Trebonianus Gallus, couronnée de lauriers, avec la légende : IMP. CAE. C. VIB. TREB. GALLVS. AVG. Au revers se trouve : l'empereur debout, tenant de la main droite une branche d'olivier et de la gauche un sceptre, avec la légende : P M TR P IIII COS II.

Outre sa grande rareté, cette monnaie est remarquable par son revers, qui nous marque la puissance de tribun pour la quatrième fois et le consulat pour la seconde fois de Trebonianus Gallus, titres qui ne se trouvent, dans Mionnet, sur aucun aureus de cet empereur.

C. P.

Les Annales de la Société d'Émulation de Bruges contiennent une *Notice sur cinq monnaies anonymes, frappées à Bruges en* 1583 *et* 1584, par M. E. Jonnaert. Cette notice a été tirée à part et forme 16 pages in-8° avec une planche. (Bruges, 1849). M. Jonnaert donne à la fin de son travail des extraits de comptes de monnaies, d'où il résulte que, vers la même époque, on a encore frappé, à Bruges, plusieurs autres monnaies, qu'il n'est pas encore parvenu à retrouver. C'est une preuve de plus de ce qui a été dit si souvent : Au fur et à mesure que la numismatique fait des progrès, son champ devient plus vaste.

C. P.

Nous avons reconnu la monnaie, à la légende : **ANDREAS**, dont nous avons entretenu nos lecteurs au t. III, p. 433, de la *Revue*. Elle appartient à André, évêque d'Utrecht (1128-1139). Nous nous proposons de la publier incessamment avec une autre monnaie d'un évêque d'Utrecht, dont le dessin a été communiqué à la Société par M. le chevalier Thomsen de Coppenhague.

C. P.

La *Revue numismatique*, publiée à Blois, a donné une suite d'articles sur les monnaies noires de la Flandre. Leur auteur, M. Jules Rouyer, les a fait tirer à part et en a formé une brochure avec planches, intitulée : *Recherches sur la numismatique du comté de Flandre, considérée dans les monnaies noires durant la suzeraineté française*. M. Rouyer ne s'est pas borné, dans son travail, à étudier les types, mais il a eu recours à des documents, qui prouvent de sa part une étude sérieuse des sources de notre histoire. Il y démontre très-bien que la fabrication de la monnaie de cuivre est assez récente, et que très-souvent les numismates, faute de connaissances précises à ce sujet, ont confondu les monnaies de billon noir avec celles de cuivre. Il fait aussi très-bien observer que nos princes n'ont cessé de faire frapper des mailles qu'au moment de l'introduction des monnaies de billon. Cette observation est très-judicieuse et renverse tout le système que l'on a voulu établir pour faire remonter à une époque très-ancienne la fabrication de nos mailles muettes, malgré le démenti que les découvertes de

dépôts de monnaies donnent presque journellement à cette opinion.

C. P.

Le chambellan Falbe, directeur du cabinet particulier de feu le roi de Danemark, est mort subitement, à Coppenhague, le 20 juillet 1849. M. Falbe avait visité la Belgique, il y a quelques années. Ce zélé numismate s'était surtout adonné à l'étude des médailles antiques, et notamment à celles frappées en Afrique.

C. P. S.

CORRESPONDANCE.

A Messieurs les directeurs de la Revue de la numismatique belge, *à Bruxelles.*

Liége, le 20 août 1849.

Messieurs,

Me proposant de faire un supplément à l'ouvrage de M. le comte de Renesse sur les monnaies de Liége, j'ai cherché le moyen de dessiner les monnaies avec promptitude et facilité. Après un grand nombre d'essais, sans succès, mon frère en a enfin trouvé un qui lui permet de reproduire, sur le papier, les monnaies et les médailles, avec beaucoup d'exactitude.

Voici son procédé :

On se procure deux petites planchettes de bois dur, plus grandes que la pièce que l'on veut dessiner; sur l'une de ces planchettes on place un morceau de drap fin ; sur ce drap on met plusieurs petits carrés de papier ordinaire, et sur ceux-ci un papier de poste très-fin, un peu humide, sur lequel est placée la pièce à dessiner, qui est elle-même recouverte successivement d'un papier de poste, de plusieurs carrés de papier, d'un morceau de drap et enfin de la seconde planchette.

Le tout est mis avec précaution sous une presse, pour lui faire subir un degré de pression capable de reproduire, sur

le papier de poste, l'empreinte de la pièce. Lorsque l'on retire cette pièce de la presse, après l'y avoir laissée assez de temps pour que le papier de poste soit séché, on trouve ses deux faces marquées sur le papier de poste assez semblables à des timbres secs. On suit alors, le plus exactement qu'il est possible, avec une plume bien fine et de l'encre de Chine, tous les traits de l'empreinte, et l'on a ainsi un dessin de la pièce que l'on découpe pour être collé proprement sur du papier plus solide que le papier de poste.

Cette méthode, quoique mécanique, ne dispense pas, bien s'en faut, de savoir dessiner : il faut, au contraire, pour réussir, savoir manier la plume avec dextérité ; mais du moins le contour de chaque partie de la pièce est indiqué au dessinateur ; ce qui rend sa besogne plus expéditive et en même temps plus certaine.

J'espère, messieurs, que ceux qui, comme moi, voudront s'occuper d'un ouvrage de numismatique, me sauront gré d'avoir publié cette méthode, qui donne de très-bons résultats, surtout lorsque la pièce à dessiner est bien conservée et qu'elle n'a pas trop de relief. Pour vous en faire juges, je vous communique deux pièces dessinées par ce procédé.

Espérant que vous voudrez bien insérer cette lettre dans un prochain numéro de votre *Revue*,

J'ai l'honneur d'être, messieurs, votre dévoué serviteur,

B. A. Dumont, *notaire*.

A Monsieur Piot, *directeur de la* Revue numismatique belge.

14 juillet 1849.

Monsieur,

Ayant eu la bonne fortune de rencontrer plusieurs monnaies de la seigneurie de Florennes, j'ai entrepris d'en donner une notice historique, en y ajoutant tous les documents intéressants que je pourrais découvrir sur les possesseurs de cet ancien fief. Déjà vous m'avez promis votre coopération dans mon travail. Afin de le rendre aussi complet que possible, je vous prie de donner place, dans votre *Revue*, à cet appel que je fais à tous les numismates et diplomatistes, les priant de me communiquer ou de m'indiquer les monnaies, diplômes, chartes et actes, qui appartiennent à la seigneurie de Florennes ou qui y ont rapport.

Voici la description des trois types de monnaies qui, jusqu'à présent, sont parvenus à ma connaissance; elles sont toutes trois de Thibaut de Lorraine qui, en 1281, épousa Isabelle de Rumigny, dame héritière de Florennes, et qui, en 1303, devint duc de Lorraine par la mort de son père Ferri III :

1° Gros tournois au type de ceux de Philippe le Bel. — *Av.* Croix patée. — Légende intérieure : ✠ TYBALDVS : MILIS.

Légende extérieure : ✠ BNHDICTV SIT NOM : DNIN : DEI : IhVXPI

Rev. Bordure de douze feuilles de trèfle. — Légende : ✠ FLORIHENSIS

Diamètre 26.

2° Gros à l'aigle au type de ceux de Henri V, comte de Luxembourg. — *Av.* Aigle à une tête, les ailes éployées dans un entourage gothique. ✠ THEOBALD ⁘ DE ⁘ LOTHARIGIA

Rev. Croix patée.—Légende intérieure : ✠ MONETA FLORIN.

Légende extérieure : ✠ NOMEN DOMINI SIT BENEDICTVM

Diamètre 23.

3° Esterling. — *Av.* Tête de face ornée d'une couronne de roses, de chaque côté du cou trois points allongés et réunis. — Légende : ✠ THEOBALD DE LOTHER

Rev. Croix coupant la légende, et cantonnée de douze globules. — Légende : MOH—ETA—FLO—RIH.

Diamètre 20.

Malgré des recherches nombreuses et persévérantes, il m'a été, jusqu'à présent, impossible de découvrir la moindre trace de quatre documents du plus grand intérêt pour l'histoire de Florennes. Ce sont :

1° La charte de 1298, par laquelle l'empereur Albert Ier accorde à Thibaut de Lorraine le droit de battre monnaie à Florennes et à Ives ;

2° La ratification de cet octroi en 1300 par Hugues de Châlons, évêque de Liége ;

3° La contestation de ce droit devant la cour féodale de Liége, par Thibaut de Bar, évêque de Liége en 1307 ;

4° L'accord ou concordat, conclu la même année, entre Thibaut de Bar et Thibaut de Lorraine, par les soins de Renaud de Bar, évêque de Metz, frère de celui de Liége.

Recevez, etc.

Cte M. De Robiano.

A MM. les directeurs de la REVUE DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

Aldengoor, le 10 avril 1849.

MESSIEURS,

Au mois de mars dernier, un cultivateur d'Echt, village de l'arrondissement de Ruremonde, en creusant un puits dans son jardin, découvrit, à une profondeur de 60 à 70 centimètres, un vase de belle forme en terre fine blanchâtre, fermé d'un couvercle qui y tenait avec de la cire. Un petit pot en terre commune, renfermant onze pièces de monnaies d'or et couvert d'un daldre de Nimègue, se trouvait au fond du vase. Le petit pot était entouré de laine et de mousse.

Voici la description des pièces :

1° Daldre de Nimègue. *Av.* Saint Étienne debout, les trois quarts du visage à gauche, la tête ceinte d'une auréole à pointes. De la main droite il relève son manteau ou habit sacerdotal, et de la gauche il tient une palme qui repose sur l'épaule. Légende : NO * NOB' * DN E' * S3 * NOI' * TV' *° D° * G' *. — *Rev.* Aigle de l'Empire couronné, un écu au lion sur la poitrine. Légende : INSIGNIA*VRB*IMPERIAL' *NOVIM'.

2° Florin d'or de Groningue. *Av.* Évêque tenant la crosse et bénissant. La légende est surfrappée; on ne lit bien distinctement que . . . . GRON. — *Rev.* Aigle de l'Empire avec l'écu de Groningue sur la poitrine dans un entourage de trois demi-cercles et trois angles

sortants. Légende: MONETA·NOVA·TVRCA ·GRONIN.

3° Postulat de Jean de Hornes; gravé dans l'*Ordonnance sur les monnaies* imprimée à Anvers, 1633, page 116.

4° Florin d'or de Charles d'Egmont publié dans la *Revue belge*, t. III, pl. III, n° 13.

5° Sept exemplaires du ryder de Charles d'Egmont publié dans la *Revue*, t. III, pl. III, n° 14, avec les différences énoncées à la page 25 du même tome. Un seul exemplaire se distingue par sa bonne empreinte. Tous ceux que j'ai vus, et on en trouve souvent dans ces contrées, sont ordinairement mal frappés.

6° Et finalement un florin d'or aux 3 écus de Deventer, Campen et Zwol, gravé dans la même *Ordonnance*, page 113, n° 7.

Le village d'Echt était encore une petite ville au xv° siècle. C'est à quelques centaines de pas hors des portes qu'on a déterré les pièces ci-dessus indiquées. M. Welters, secrétaire communal, chargé de les vendre, a bien voulu me les céder. Les plus récentes sont les n°s 1 et 6; elles sont à fleur de coin, et la dernière porte le millésime 1546. C'est probablement vers cette époque que ce petit trésor a été enfoui.

Bien que cette trouvaille n'offre rien de nouveau à la numismatique, j'ai toutefois cru devoir en informer la direction de la *Revue de la numismatique belge*, pour le cas où la chose l'intéresserait.

E. Slangen.

EXTRAITS SOMMAIRES DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE BELGE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 MARS 1849, A LOUVAIN.

Présents : MM. De Robiano (comte M.),
Guioth,
Goddons,
Herry,
Meynaerts,
Piot,
Serrure,
Van Bockel,
Van Miert.

M. Van Miert est choisi comme directeur de la séance.

MM. Payen et Perreau font connaître qu'ils ne peuvent assister à la réunion.

M. Goddons, secrétaire-trésorier, ayant fait observer qu'il désirait être déchargé des fonctions de secrétaire, M. Piot est élu à sa place. M. Goddons conservera celles de trésorier.

Sont nommés membres effectifs de la société :

1° Sur la proposition de M. Piot, M. Ferdinand Henaux, à Liége, en remplacement de M. Denduyts, décédé ;

2° Sur la proposition de M. Serrure, M. Lefebvre, à Courtrai, en remplacement de M. Dupré, démissionnaire ;

3° Sur la proposition de M. Serrure, M. Eugène Herry, à Gand.

M. Sabatier, à St-Pétersbourg, est nommé membre honoraire sur la proposition de M. Serrure.

MM. Chalon, Piot et Serrure continueront à être chargés de la publication de la *Revue*.

M. le professeur Serrure informe l'assemblée que M. De la Fontaine lui a fait parvenir un catalogue des monnaies de Luxembourg, qu'il a réunies jusqu'à présent; il fait un appel à tous les membres de la société pour les engager à compléter cette liste.

M. De Robiano s'engage à publier les monnaies et tout ce qui a rapport à l'*Histoire numismatique* des seigneurs de Florennes.

M. Piot travaille à une monographie des monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, frappées dans les Pays-Bas; il promet de terminer, dans un bref délai, ce travail, et de le mettre à la disposition de la société, pour être publié par elle.

La prochaine réunion aura lieu à Bruxelles, et on y discutera les modifications proposées au règlement, dont il a été fait communication à cette séance.

Le secrétaire, GODDONS.

Le directeur, VAN MIERT.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1849.

Présents : MM. Chalon,
De Coster,
De Robiano (comte M.),
Everaerts,
Guioth,
Justen,
Lelewel,
Piot,
Serrure.

M. Everaerts est désigné, à l'unanimité, comme directeur de la séance. La rédaction du procès-verbal de la séance précédente est soumise à quelques rectifications. — Le secrétaire donne lecture : 1° D'une lettre de M. Ferdinand Henaux, par laquelle il remercie la société de lui avoir conféré la qualité de membre ordinaire; 2° d'une lettre de M. Perreau, par laquelle il annonce qu'il ne peut se rendre à l'assemblée. M. Payen est venu annoncer, avant l'ouverture de la séance, que ses occupations ne lui permettaient pas d'y assister.

Le secrétaire donne ensuite lecture de son rapport sur la situation de la société. Il est décidé qu'il sera inséré dans le procès-verbal de cette séance.

Rapport du Secrétaire.

Messieurs,

Selon les termes de l'art. 13 du règlement, le secrétaire est obligé de rendre compte annuellement de la situation

de la Société à tous les membres présents à la réunion générale. Jusqu'ici aucun rapport de ce genre ne vous a été présenté. Je me crois donc dans la nécessité de devoir remplir cette lacune, qui le sera, sans doute, très-imparfaitement, à cause du peu de temps pendant lequel j'occupe les fonctions dont la Société a bien voulu m'honorer dans sa séance du 4 mars dernier.

. . . . . .

Je ne vous retracerai pas la marche de la Société depuis le moment où elle fut fondée par M. l'abbé Louis ; je ne parlerai pas des services qu'elle a rendus et qu'elle rend encore à une science que tous nous cultivons avec ardeur, et à laquelle nous vouons tous nos loisirs ; je me bornerai à vous faire connaître la situation de la Société telle qu'elle est aujourd'hui.

La *Revue* qu'elle publie a marché avec assez de régularité pendant le courant de l'année dernière. La première livraison du 4e volume parut au mois d'avril, la dernière au mois de février dernier. Ce recueil aurait sans doute pu marcher avec plus de régularité encore, mais il n'a pas dépendu de la commission directrice de le faire ; les retards apportés par le graveur à l'exécution des planches en a été la seule cause.

Le volume dont je viens de parler n'est pas un des moins importants de ceux publiés par la Société : il a attiré l'attention des savants étrangers, qui ont bien voulu rendre un compte favorable de quelques-uns des articles y insérés ; il y en a même qui ont joui des honneurs de la réimpression.

. . . . . .

La *Revue* a été échangée, dans le courant de l'année dernière, contre les publications suivantes :

Messager des sciences historiques, de Gand, année 1848;

Revue de la numismatique française, année 1848 ;

Bulletins et annuaire de l'Académie de Belgique, 1848.

Publications de la société provinciale du Brabant septentrional, consistant : 1° dans les rapports sur la société ; 2° dans la 1re livraison des *Charteren en geschiedkundige bescheden betrekkelyk het land van Ravenstein.*

Nous avons continué à envoyer notre Recueil à la société d'Archéologie de Namur, quoiqu'elle n'ait rien publié dans le courant de l'année dernière. De sorte que la Société peut encore disposer de cinq exemplaires : je vous propose d'en envoyer un à la société historique et littéraire de Tournay, qui nous l'a demandé en échange de ses publications. Il serait peut-être aussi convenable d'offrir notre Revue en échange des Annales archéologiques, publiées par M. Didron. Notre Recueil ne pourrait qu'y gagner à cause des comptes rendus que M. Didron a l'habitude de faire des ouvrages qui lui sont envoyés. Ces comptes rendus feraient connaître la Revue à tous les souscripteurs des Annales archéologiques.

M. Hermans, de Bois-le-Duc, a cessé la publication de ses *Bydragen,* qu'il nous envoyait avec les publications faites par la société du Brabant septentrional.

La Société a reçu en outre :

La 3e livraison des *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournay*;

Les *Procedings of Numismatique society of London;*

Unedirte päbstliche Münzen, par le prince Th. Gagarin (Berlin. in-8°, 16 pages);

Miscellanea, etc., in-8°, 38 pages;

Notice sur les monuments numismatiques de l'expédition de Charles VIII en Italie, par E. Cartier. In-8°;

Essai sur les aspres comnenats, par le baron de Pfaffenhoffen. 1847, Paris, in-4°;

Iconographie d'une collection choisie de médailles romaines, byzantines, etc., par J. Sabatier. Saint-Pétersbourg, in-fol., un cahier avec planches.

L'année dernière a vu se réaliser la première exécution d'un plan conçu depuis longtemps par la Société; j'entends parler des monographies des anciennes monnaies belges. M. Chalon a publié ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* . . . . . .

. . . . . .

M. De la Fontaine, qui s'est chargé de la publication des monnaies luxembourgeoises, en a dressé un catalogue qui sera inséré dans la prochaine livraison de la Revue. Je me suis empressé de satisfaire aux désirs de ce savant en faisant, au dépôt des archives du royaume, les recherches nécessaires pour retrouver des documents qui intéressent la numismatique de cette province. Je lui en ai déjà fait parvenir bon nombre, j'en ai fait copier d'autres que je lui enverrai incessamment.

M. Serrure s'occupe activement de la monographie des monnaies des comtes de Namur. Il a fait exécuter à peu près tous les dessins des monnaies qui doivent y figurer. Je lui ai également procuré quelques documents concernant les monnaies de Namur; et, par un heureux hasard, il m'est tombé entre les mains un inventaire des cartulaires, déposé aux archives de l'État, à Lille, et qui m'a révélé l'existence d'une vingtaine d'actes très-intéressants pour la numisma-

tique de cette province. Je me suis empressé d'en donner la liste à M. Serrure, qui fait, en ce moment, copier ces documents à Lille.

M. le comte de Robiano, chargé de la monographie des monnaies des seigneurs de Florennes, en a dressé une liste qui sera également insérée dans la prochaine livraison de la Revue.

Moi-même je me suis occupé de la monographie des monnaies des Mérovingiens, Carlovingiens et des empereurs d'Allemagne, frappées dans les Pays-Bas. J'en ai également dressé une liste, qui sera bientôt livrée à la publicité; et pour peu que les numismates me viennent en aide, il est probable que je pourrai mettre mon travail sous presse endéans les trois mois.

Si la Société parvient un jour à terminer les monographies des monnaies, elle pourrait entreprendre celle des jetons, médailles, méraux et décorations qui n'ont pas été publiés par Van Mieris et Van Loon, et qui concernent les Pays-Bas en général. Elle pourrait également comprendre dans ses publications les monographies des sceaux des grands seigneurs belges, des communes, des monastères, des églises, etc., etc.; car, pour notre part, nous croyons que le dernier mot ne sera dit sur la numismatique du moyen âge que lorsqu'on connaîtra tous les sceaux. La Société pourrait encore entreprendre les biographies des anciens graveurs belges.

Si nous parvenons à réaliser ces projets, je pense, messieurs, qu'aucune société belge n'aura été aussi utile que la nôtre aux études archéologiques, et qu'aucune d'elles n'aura élevé à la patrie un si beau monument. Je ne doute

nullement que par le zèle et la concorde qui règne dans le sein de la Société, nous ne puissions réaliser tout cela.

. . . . . .

Cette lecture terminée, des remerciements sont votés au secrétaire pour les soins qu'il a mis dans ses recherches au dépôt des archives du royaume, afin de procurer à MM. De la Fontaine et Serrure des documents concernant les monnaies de Luxembourg et de Namur.

. . . . . .

M. Chalon propose et l'assemblée adopte différentes modifications aux statuts de la société.

Par suite de ces modifications, on passe à la nomination, au scrutin secret, d'un président. Dix membres prennent part au vote. Le nombre des billets trouvés dans l'urne correspond à celui des votants. M. Chalon obtient sept voix, M. De Coster, une, M. De Robiano, une; un billet nul. On procède à la même opération pour la nomination d'un vice-président. Le nombre des votants est de dix; celui des billets trouvés dans l'urne est également de dix. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant : M. De Robiano, sept voix, M. Serrure, une voix, M. Everaerts, une voix, M. Justen, une voix. En conséquence, M. Chalon est proclamé président, et M. De Robiano, vice-président.

Le bureau entre immédiatement en fonctions.

. . . . . .

M. Serrure donne lecture d'une lettre de M. le chevalier Thomsen, membre honoraire de la Société. Elle contient la description et les dessins de vingt-cinq monnaies des plus intéressantes pour l'histoire de la numismatique des Pays-Bas pendant le XIe siècle.

Ensuite, M. Serrure communique une médaille due au burin de Michel Mercator, graveur, originaire de Venloo, sur lequel il se propose de publier une notice biographique dans la *Revue*.

M. De Robiano annonce à M. Serrure qu'il lui enverra incessamment des notes et des documents touchant la généalogie de la famille des comtes de Namur, à partir du xve siècle.

M. Serrure dépose sur le bureau le catalogue des monnaies des comtes et ducs de Luxembourg, dressé par M. De la Fontaine. Il y ajoutera la description des monnaies qui y manquent, et prie MM. De Coster et De Robiano d'en faire autant lorsqu'il leur aura envoyé ce travail.

M. Justen propose de faire dorénavant aux assemblées le plus de communications scientifiques possible. Il pense que, par suite de la création d'un bureau, ces assemblées ne seront plus exclusivement consacrées à l'administration de la Société, et qu'elles pourront être employées plus utilement à la science. Cette proposition est adoptée.

Des remerciments sont votés à M. Chalon, pour sa publication des monnaies des comtes de Hainaut.

L'assemblée déclare que, pour le moment, elle juge inutile de faire une nouvelle convocation de la Société avant celle qui aura lieu pour le premier dimanche de juillet.

Personne n'ayant plus demandé la parole, M. le président déclare la séance levée.

Le secrétaire,
C. Piot.

Le président,
R. Chalon.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 1er JUILLET 1849.

Présents : MM. Lelewel, *président d'honneur*,
Chalon, *président*,
Piot, *secrétaire*,
De Robiano (comte M.),
Goddons,
Guioth,
Justen,
Louis,
Payen.

M. le président déclare la séance ouverte.

La rédaction du procès-verbal de la séance précédente est adoptée.

Le secrétaire donne lecture :

1° D'une lettre de M. Van Boekel, par laquelle il annonce qu'une indisposition l'empêche d'assister à la séance ;

2° D'une lettre de M. Henaux, par laquelle il donne sa démission.

Le secrétaire fait lecture de son rapport annuel sur la situation de la Société.

On procède à la nomination, au scrutin secret, de deux nouveaux membres : MM. Cuypers et Pinchart sont élus.

On procède de la même manière à la nomination d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. M. Chalon est nommé président ; M. le comte de Robiano, vice-président ; M. Piot, secrétaire, et M. Goddons, trésorier. MM. Chalon, Piot et Serrure sont désignés à l'unanimité et sans scrutin, comme directeurs de la *Revue*.

M. le président demande si personne n'a quelque communication scientifique à faire.

La parole est accordée au secrétaire. Après avoir entretenu la Société d'un voyage fait dans l'ancien Brabant wallon, dans un but archéologique, il ajoute de vive voix : « Nivelles, dit-il, avait des attraits particuliers pour moi. L'église de Sainte-Gertrude, ci-devant collégiale, méritait mon attention pour étudier l'architecture romane, au moment où elle allait être supplantée par l'architecture ogivale. Je devais y examiner la fameuse coupe de Sainte-Gertrude, si renommée dans tous les Pays-Bas, par la cérémonie de la libation dite : *Ste. Gertrudis minne* (l'amour de sainte Gertrude), qui semble être la transformation d'un usage païen. Je devais y voir la châsse de cette sainte, ornée, d'après des renseignements qui m'avaient été donnés, de plusieurs monnaies anciennes. Grand fut mon désappointement, en n'y trouvant que deux médailles, l'une de Marie-Thérèse, l'autre de Léopold II, et deux camées antiques, il est vrai, mais d'une exécution médiocre. En admirant le magnifique travail de cette châsse, j'y reconnus deux emblèmes plusieurs fois répétés : l'un représente un losange avec un lis, l'emblème de la pureté; l'autre, un portail composé de trois tours, l'emblème du chapitre. Je remarquai que ce portail offre une grande analogie avec celui figuré sur les monnaies des abbesses de Nivelles (*Revue*, t. I, pl. V), avec celui figuré sur le sceau du chapitre, et avec le portail principal de l'église. » Le secrétaire communique à l'assemblée une empreinte en plomb du portail figuré sur la châsse, et un sceau du chapitre. Il entre dans quelques détails pour faire ressortir la ressemblance qui existe entre ces portails,

et continue : « En comparant le sceau avec la façade principale, je reconnus toutes les traces des changements qui y ont été faits à différentes époques; je reconnus encore le pignon de l'abside qui se trouvait jadis devant le portail, et qui est reproduit sur le sceau ; je reconnus les deux entrées figurées sur le portail du sceau et actuellement masquées dans le portail de l'église. Cette observation me donna lieu de penser que les édifices figurés sur les sceaux et les monnaies des XIIe et XIIIe siècles pourraient bien être la représentation d'édifices qui ont en effet existé, et que ces édifices ne sont nullement dus à l'imagination de l'artiste chargé de les graver. Ce qui n'était qu'une conjecture devint bientôt une réalité à mes yeux. J'ai fait les mêmes comparaisons avec les monnaies et sceaux des évêques de Liége ; j'y ai retrouvé le même fait ; j'en ai fait autant pour les monnaies et sceaux des évêques de Cologne, et je suis parvenu au même résultat. J'ai aussi comparé entre elles les monnaies d'Aix-la-Chapelle que j'ai l'honneur de vous soumettre (1). »

Le secrétaire soumet à l'assemblée trois monnaies gravées dans la *Revue de la numismatique belge* (t. I, pl. IV, fig. 2, 3 et 8), et les compare avec les monnaies frappées à Aix-la-Chapelle, sous les empereurs Adolphe (1273-1292) (2), Albert Ier (1298-1308) (3), et Henri VII (1308-1313) (4); il fait ressortir la ressemblance qui existe entre les édifices figurés sur ces monnaies. Il ajoute : « Cette

(1) Depuis le jour où cette communication fut faite, M. Piot a constaté le même fait pour plusieurs autres localités.

(2) Gravée dans Gœtz, n° 519.

(3) Gravée *ibid.*, n°s 535 et 536, et Lelewel. (Pl. XVIII, fig. 10.)

(4) Gravée *ibid.*, n° 518.

analogie avait déjà été observée par M. Meyers, capitaine du génie belge et propriétaire des trois premières monnaies. Celles-ci offrent le dôme d'Aix-la-Chapelle tel qu'il fut construit par Charlemagne; les dernières montrent les changements qui y ont été faits successivement. J'ai confronté ces édifices avec le plan qu'a donné de ce temple M. Nolten (¹), et j'y ai rencontré la même analogie. J'y ai retrouvé exactement les changements indiqués par cet écrivain. Je ne lirai donc plus sur les deux premières monnaies : ✠ VISCTO, comme je l'ai fait auparavant (*Revue de la numismatique belge*, t. II, p. 16), mais : AQ✠VIS; et l'initiale : T, inscrit sur la troisième monnaie (*ibid.*, pl. IV, fig. 8), sera donc l'initiale aussi d'*Aquis*.

« Peut-être ces édifices ne sont-ils que la reproduction du sceau de l'église d'Aix-la-Chapelle, qui devint probablement dans la suite le sceau de la commune. Je le soupçonne; mais je n'oserais l'assurer, faute de connaître ces sceaux. Car le fait de l'imitation du sceau de l'église principale et du chapitre d'une ville, sur le sceau communal, se reproduit très-souvent. Je ne citerai qu'un exemple, celui de Bruxelles, où le type du sceau de la commune est exactement la reproduction du premier sceau du chapitre de SS. Michel et Gudule, de cette ville.

« Vous le voyez, messieurs, cette observation aura, je l'espère, les résultats les plus grands pour la numismatique et pour l'archéologie. Elle aidera à classifier et à déterminer bon nombre de monnaies, en comparant les édifices dont

(¹) *Archeologische Beschreibung der Münstere order Krönungskirche in Achen.*

elles sont empreintes avec les édifices connus. Elle sera aussi d'un grand secours à l'archéologue qui s'occupe spécialement de l'architecture. Au moyen des sceaux et des monnaies, il pourra reconnaître facilement les changements introduits dans les édifices qui y sont représentés, il pourra déterminer l'époque de ces changements, il pourra même, j'ose le dire, retrouver sur les sceaux et les monnaies des édifices dont il ne reste plus de traces, et que l'on croyait à tout jamais perdus pour l'étude des arts. Il y aura donc des édifices dont il n'existe plus ni traces, ni souvenirs, et que l'on retrouvera sur nos anciennes monnaies et sur nos anciens sceaux.

« C'est ainsi que les archéologues seront obligés, bon gré, mal gré, d'étudier la numismatique et la science sigillaire; c'est ainsi que l'utilité de ces deux sciences sera reconnue, et qu'elles pourront prendre place parmi celles dont l'étude sera regardée comme indispensable à ceux qui s'occupent de l'histoire des arts.

« Vous me demanderez peut-être, messieurs, pour quel motif les édifices ont été si servilement copiés sur les monnaies et les sceaux? Il est facile d'en deviner la raison, lorsque l'on se pénètre bien de la marche des arts pendant le moyen âge. Tout le monde sait, et les numismates le savent mieux que personne, dans quel triste état se trouvaient les arts lors de la chute de l'empire romain. Les Barbares, en faisant la conquête de cet immense empire, ne purent guère les relever; ils avaient assez à faire en pillant et en faisant des conquêtes. Les invasions des Normands détruisirent bientôt le peu que Charlemagne avait pu faire en faveur des arts. Pendant les XIe et XIIe siècles, l'art

était encore dans son enfance en Belgique; il n'y avait ni création, ni poésie, ni génie dans ses productions, et surtout dans la gravure sur métaux. Y avait-il donc quelque chose de plus naturel pour l'artiste chargé de graver le sceau d'un couvent, d'un monastère, d'un chapitre ou d'une église, que d'y faire figurer ce couvent, ce monastère, ce chapitre ou cette église? Lorsque l'artiste était chargé de graver le sceau d'une commune, n'était-il pas naturel pour lui, dépourvu du génie de l'invention et de la poésie, d'y faire figurer, ou l'hôtel de ville, ou une porte de la ville, ou les remparts de la ville, ou le beffroi, ou la forteresse qui servait à protéger la vie des habitants qui demeuraient dans ses environs? Il avait tout cela sous les yeux; il n'avait qu'à copier. Plus tard, lorsque l'essor fut donné à l'imagination de l'artiste, il aura nécessairement embelli les objets qu'il avait sous les yeux, ou bien il aura enjolivé le sceau qui existait avant lui; de là ces édifices impossibles que l'on voit figurer sur les sceaux des XIVe et XVe siècles.

« Les monnaies, comme nous l'avons déjà dit si souvent, sont imités des sceaux; de là donc aussi les édifices que nous y voyons figurer, et qui y sont plus ou moins altérés par l'inhabileté du graveur. »

Ces observations terminées, le secrétaire en fait quelques nouvelles au sujet de l'imitation des types des sceaux sur les monnaies. Il soutient que les sceaux des églises, des communes, des monastères et des seigneurs, n'ont pas été seulement imités sur les monnaies, mais encore ceux de certains corps que l'on ne soupçonnerait pas d'avoir pu exercer une pareille influence. Il soumet à l'assemblée un sceau du tribunal des Vingt-Deux, de Liége, sceau dont le

type a été copié sur les monnaies d'Adolphe de La Marck. « Le fait de cette imitation qui, au premier abord, semble être de peu d'importance, dit-il, a cependant une certaine signification, en ce qu'il nous démontre combien la force du peuple devait être grande à Liége vers cette époque. On sait, par l'histoire, qu'Adolphe de La Marck fut forcé d'instituer malgré lui le tribunal des Vingt-Deux. Mais l'histoire ne nous disait pas qu'il se fût trouvé dans une nécessité telle que, pour faire concession à l'opinion publique, il dût adopter sur ses monnaies l'emblème d'un corps contre lequel il s'était prononcé si fermement. La numismatique nous apprend donc là un fait nouveau, qui n'est pas sans importance pour l'histoire liégeoise. Le tribunal des Vingt-Deux ayant été institué sous cet évêque, il s'ensuit qu'il devient impossible d'attribuer les monnaies au même type à Adolphe de Waldeck (1301-1302), évêque de Liége, comme l'a fait M. De Renesse dans son *Histoire numismatique de Liége*. Désormais il ne sera plus possible d'attribuer des monnaies à ce type, qu'à Adolphe de La Marck seul.

« Le beau type de cette monnaie, qui a été imité par plusieurs seigneurs, est donc d'origine liégeoise. C'est à Liége qu'en appartient l'invention. »

Personne n'ayant plus demandé la parole, M. le président déclare la séance levée.

Le secrétaire, C. Piot.

Le président, R. Chalon.

MÉLANGES.

On rencontre assez souvent de nos monnaies d'argent du XIVe siècle, des exemplaires de cuivre qui paraissent avoir été argentés ou étamés. Pour nous, ces pièces n'ont jamais cessé d'être le produit de quelque fabrication illicite, l'œuvre de faux monnayeurs si nombreux au moyen âge; mais comme quelques amateurs persistent à y voir des monnaies réelles, et à y reconnaître cette monnaie noire — *moneta nigra* — dont il est souvent question dans les actes de cette époque, nous croyons devoir dire sur quoi repose notre conviction.

Et d'abord une pièce de cuivre argentée ou *blanchie* n'aurait pas été une monnaie *noire*. Cette dénomination convient, au contraire, parfaitement aux monnaies de billon de bas aloi, dans lesquelles le cuivre prédominait tellement qu'il était impossible de voir, à la couleur de la pièce, qu'elle contenait un métal plus précieux. Nous avons rapporté, dans nos *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, page 145, une charte relative aux monnaies dites : *kokibus*, frappées par Guillaume Ier, au donjon de Wallincourt, dans laquelle on voit que ces *kokibus* ne contenaient qu'un trente-sixième d'argent. Voilà bien la véritable monnaie noire du XIVe siècle.

Ces monnaies blanchies sont frappées, non pas à un type

spécial qui aurait pu les faire reconnaître, mais elles sont identiques d'inscriptions et de types avec les monnaies d'argent. Une pareille fabrication, de la part de l'autorité, pourrait-elle se comprendre? C'eût été un piége continuellement tendu à la bonne foi, une gêne insupportable dans les transactions du commerce.

Il y a quelques années, un dépôt considérable de monnaies belges du XIVe siècle fut découvert à Malines, en démolissant une ancienne porte de la ville, dans une espèce de cavité qu'on croit avoir servi de receptacle aux latrines du corps de garde. Ce dépôt se composait exclusivement de pièces de cuivre étamé, qui paraissaient n'avoir jamais circulé. Il ne s'y trouvait qu'un petit nombre de types, et toutes ces pièces étaient semblables à des monnaies d'argent connues. Une seule, appartenant au Hainaut, et dont nous avons donné la figure sous le n° 74 de nos *Recherches*, était tout à fait nouvelle : on vient d'en retrouver un exemplaire d'argent.

Nous avons fait récemment l'acquisition d'une pièce de ce genre assez curieuse. C'est un gros ou *blanc au lion*, au type du n° 71 de nos *Recherches*, ayant, à l'avers MONETA FLAND, et au revers GUI | LEL | M CO | MES [1].

Nous avons vu dans cette pièce l'erreur d'un *fabricant* de gros qui aura réuni la *pile* d'un gros de Flandre et la *croix* d'un gros du Hainaut.

M. Decoster, le champion des monnaies blanchies, veut y voir, au contraire, une monnaie de convention entre la

[1] L'état assez fruste de la pièce permettrait aussi de supposer qu'il faut lire H'LAND, H avec une apostrophe pour HOLAND. Ce serait alors une pièce de Hollande inédite.

Flandre et le Hainaut. Il cite l'exemple d'un gros au portail de Jean, comte de Namur, avec : MONETA BRABANCIE. Il nous serait sans doute agréable, comme possesseur de la pièce, de pouvoir adopter cette opinion contre laquelle il y aurait peu de chose à dire si notre gros-métis était d'argent. Mais, par malheur, il est de cuivre, et son existence s'explique parfaitement en le regardant comme l'œuvre d'un faussaire. Quelque désir que nous ayons d'enrichir notre collection d'une pièce nouvelle de cette importance, c'est à cette dernière opinion que nous sommes forcé de nous arrêter.

R. Ch.

Notre honorable confrère, M. Meyer, dans sa notice sur des monnaies inédites de Hollande et d'Utrecht, insérée page 245 de ce recueil, dit que « les monnaies frappées en « Hollande par les comtes de la maison d'Avesnes sont « presque introuvables, etc. »

Ces pièces sont en effet moins nombreuses que celles des mêmes comtes frappées pour le Hainaut. Nous citerons cependant à M. Meyer les suivantes :

JEAN D'AVESNES.

1° Une pièce de même type et de même poids que le n° 29 des planches de nos *Recherches sur les monnaies du Hainaut,* avec les légendes : ✠ IOHES COMES OLLANDIE, du côté de l'écu au lion. *Rev.* ✠ MONETA DORDRACESIS. Cette pièce, qui appartient à M. Ser-

rure, a été gravée par M. Lelewel, dans ses *Monnaies des Pays-Bas*. — Arg.

2° Type des gros tournois, bordure de 12 trèfles. DOR-DRACENSIS. *Revers :* Croix au centre ; légende intérieure : ✠ IOHES : ✠ COMES. — Lég. extérieure : ✠ NOMEN : DOMINI : NOSTRI SIT BENEDICTVM. — Arg.

Cabinet de M. Serrure.

Ce gros paraît être la pièce hollandaise de Jean d'Avesnes, qui fut émise en même temps que le n° 23 de nos planches ; et à cette occasion nous ferons remarquer qu'il nous semble assez probable que les principales monnaies du Hainaut ont été également frappées pour la Hollande. Nous avons la conviction que des découvertes subséquentes viendront enrichir considérablement cette série, à la vérité, assez pauvre encore jusqu'à présent.

GUILLAUME IV (II en Hainaut).

Type du *blanc au lion*, n°s 71 et 73 de nos planches. — Nous avons publié le *blanc* de Valenciennes MONETA VALENCN et celui de Mons (?) MONETA HANONIE. M. Serrure possède une pièce tout à fait semblable à cette dernière avec la légende : MONETA HOLANDIE.

L'esterlin de Gertrudenberg, publié par M. Meyer, nous paraît être aussi le tiers d'un *blanc au lion* frappé dans cette dernière ville, et qu'on retrouvera sans doute un jour. (*Voir* nos n°s 72 et 74.) Cet esterlin n'appartiendrait donc pas à Guillaume le Bon, mais à son fils, Guillaume IV, (II en Hainaut). L'époque de l'enfouissement du dépôt

exhumé à Malines, et où se trouvait un grand nombre de pièces à ce type, ne nous laisse aucun doute à ce sujet.

R. Ch.

On a déjà fait ressortir dans la *Revue* (t. II, p. 166), l'importance des annuaires publiés en Hollande. Celui publié à Drenthe pour l'année 1850 (*Drentsche Volksalmanak voor* 1850) contient un article très-intéressant de M. O.-P. Van der Chys sur les monnaies frappées à Koevorden par les seigneurs de cet endroit. Parmi les types qui y ont été imités par ces seigneurs, on remarque les types belges suivants : celui du gros d'Alost frappé par Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut; celui du Cavalier frappé à Valenciennes par la même ; et celui du lion heaumé de Flandre. L'auteur y explique tout ce qu'il a fait pour la question numismatique posée par la Société Teylerienne à Haarlem, et pour laquelle il a remporté la médaille en 1843. Après avoir indiqué les différents changements apportés dans la rédaction de la question, il nous apprend qu'on a commencé à tirer les premières planches destinées à son mémoire, qui sera certes la publication la plus importante concernant la numismatique des provinces septentrionales des Pays-Bas.

C. P.

MÉLANGES.

Dans le courant de décembre 1848, je fus informé, par M. Paul de Barchifontaine, mon parent, qui possède à Solre-Saint-Gery un haut fourneau et une forge, que l'on avait fait une découverte d'objets antiques dans ce village. Je fis recommander à ses facteurs de prier le propriétaire de ces objets de vouloir bien les conserver jusqu'à mon arrivée, pour les examiner et en déterminer la valeur. Je me rendis sur les lieux, le 3 mars 1849. L'endroit de cette découverte est un des points les plus élevés du village, qui est très-accidenté, c'est un *trieu* inculte appartenant à la commune, composé de calcaire, d'une couche d'environ quinze centimètres de terre végétale, avant d'arriver à la marne qui est le fonds de ce terrain. Un habitant pauvre et laborieux, ayant obtenu l'autorisation de le défricher et d'y construire une maison, y fit la découverte de plusieurs tombeaux romains, dont quelques-uns avaient environ six pieds de longueur sur trois et demi de largeur, recouverts de larges dalles de calcaire informes, sans apparence de maçonnerie. D'autres étaient vraisemblablement garnis de planches, mais tombées en poussière, car l'on trouve sur le sol, en le bêchant, une quantité de clous oxydés.

J'ai pu obtenir les objets suivants, bien que d'autres eussent déjà été cédés avant mon arrivée, parmi lesquels une urne en verre qu'un curé des environs a obtenue ainsi que plusieurs médailles :

1° Six urnes funéraires, d'environ vingt-trois centimètres de hauteur, et remplies, jusqu'à six centimètres de leur orifice, d'ossements calcinés. Ces urnes sont bien moulées, de formes différentes et de couleur grise plus ou moins foncée;

2° Sept autres de dix à quinze centimètres de hauteur, dont cinq sont en poterie noire parfaitement moulées ;

3° Cinq amphores de différentes dimensions d'un gris jaunâtre et avec anses ;

4° Dix plats de terre profonds plus ou moins et d'un diamètre varié, qui probablement avaient contenu des mets délicats offerts à Pluton. Deux de ces plats sont enduits d'un vernis rouge, et l'un d'eux offre la différence que le bord est orné de feuillage et disposé en forme de guirlande ;

5° Un bracelet en bronze avec un petit anneau jouant dans le cercle ;

6° Une bague ou anneau de même métal ;

7° Deux épingles en bronze de treize centimètres et demi de longueur, comme les dames en portent actuellement dans les cheveux; les têtes se terminent en cône d'un travail assez soigné;

8° Deux grosses perles en verre d'une confection différente ayant servi à un collier;

9° Sept fibules ou broches en bronze émaillées, genre mo-

saïque d'un travail remarquable et de différente dimension; l'une d'elles représente un cheval avec une queue de poisson ;

10° Quinze autres agrafes également en bronze, à queue à ressort comme nos épingles de cravates et de chemises actuelles; mais plusieurs ont leurs ressorts brisés. Elles sont aussi variées de dimension et de travail;

11° Une pointe de javelot en fer à quatre pans losangés de huit centimètres de long;

12° Trois agrafes de fer oxydées et douze clous de dix centimètres de long et à grosse tête;

13° Vingt-deux médailles romaines en grand bronze et moyen bronze. 1° Auguste M. B., une pièce. 2° Claude M. B., une pièce. 3° Néron M. B., deux pièces. 4° Vespasien M. B., deux pièces. 5° Domitien M. B., une pièce. 6° Trajan M. B., trois pièces. 7° Hadrien G. B., deux pièces, M. B., quatre pièces. 8° Antonin le Pieux G. B., une pièce. 9° Marc-Aurèle M. B., une pièce. 10° Trois pièces frustes et indéchiffrables.

Baron de Pitteurs de Budingen.

« Selon un usage établi sous la régence de l'archidu-
« chesse Marie-Élisabeth, le conseil royal des finances des
« Pays-Bas autrichiens présentoit annuellement au gouver-

« neur général des petites médailles ou des jetons, sur « lesquels étoient gravés, avec la permission du souverain, « les événements les plus mémorables de l'année précé- « dente. Mais ensuite les guerres et l'absence du gouver- « neur général interrompirent cette coutume jusqu'en 1751, « que l'on fit revivre cet usage en frappant un jeton pour « célébrer le rétablissement de l'hôtel de la monnoie de « Bruxelles. » Telle est l'explication que nous donne l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Médailles frappées sous le règne de Marie-Thérèse* (1), d'un fait qui nous a paru susceptible d'un peu plus de commentaires.

L'usage de frapper des jetons à l'occasion du renouvellement de l'année, et qui, pour cette raison, étaient appelés *jetons d'étrennes,* est plus ancien que ne le suppose l'auteur dont nous parlons. Un document qui se trouve aux archives du royaume atteste que cette coutume existait déjà au XVIe siècle, sous le règne de Charles-Quint. Voici cette pièce qui est extraite des acquits des comptes de la chambre des comptes (liasse n° 1160).

« Nous les chief et trésorier général commis sur le fait « des demeure et finances de l'empereur nostre sire, cer- « tiffions à tous qu'il appartiendra que Jehan Micault, con- « seillier-trésorier de l'ordre du Thoison d'Or, et receveur « général desdittes finances, a, par le commandement et « ordonnance dudit seigneur empereur, de madame la « régente et de nostre seeu, païé et délivré comptant la « somme de sept vingz treize livres six solz, du pris de

(1) *Schau-und Denkmünzen, welche unter der glorwürdigen Regierung Kaiserinn Königinn Maria Theresia geprœget worden sind.* Wien, 1782, p. 140.

« quarante gros monnoie de Flandres la livre, pour les « causes et ainsi que s'ensuit : Assavoir pour neuf marcz « de jectoirs d'argent, lesquelz par ordonnance dudit sei- « gneur empereur il a délivré, assavoir : à madicte dame deux « marcz, à monsieur l'archevesque de Palerme, chief du « privé conseil de l'empereur, aux comtes de Hoochstrate et « de Gavre, chiefz, à moy trésorier, audit receveur général, « au greffier desdictes finances et à l'audiencier dudit sei- « gneur empereur chacun ung marc desdicts jectoirs, pour « don que icellui seigneur empereur en a fait *en la manière* « *accoustumée,* et ce pour l'année commenchée le premier « jour de janvier quinze cens vingt-huit dernier passé, et « finissant le dernier jour de décembre prochain venant « quinze cens vingt-neuf, qui, au pris de douze livres « six solz dicte monnoie le marc, fait cxlxiiij s. Item pour « quatre-vingz marcz de jectoirs de cuyvre aussi forgez et « délivrez pour jecter journellement toute ladicte année « tant au bureau desdictes finances, comme en cellui dudit « receveur général, et aussi pour les donner tant aux sei- « gneurs dessusnommez pour jecter journellement en leurs « maisons, comme à plusieurs receveurs et autres officiers « qui jectent et hantent journellement au bureau des « finances, qui, au prix de huit solz du pris de deux gros « dicte monnoie le sols, le marc valant xxxij l. Item pour la « façon des coings dont l'on avoit forgié lesdits jectoirs d'ar- « gent et de cuyvre tailliez par Jehan Noirot, assayeur et « tailleur des coings en la monnoie de Bruges, et pour « pluiseurs patrons de jectoirs par luy faiz et envoyez à « madicte dame pour en choisir ung tel que lui plairoit x l. « Et pour six bourses de cuyr qu'il a acheté pour y meetre

« lesdits jectoirs et les présenter à madicte dame et auxdicts « seigneurs. xij s. Remennent lesdictes quatre parties ensam- « ble à ladicte somme de vij^xx xiij l. vj s. des pris, monnoie et « pour la cause que dessus nous consentons, en tant que en « nous est, estre passée et allouée en la despense des comptes « et rabatue des deniers de la recepte dudit receveur général « par messieurs les président et gens des comptes à Lille. « Tesmoingz nos seingz manuelz cy mis le xxvij^e de fé- « vrier xv^c et vingt-huit (1529 n. st.).

« (*Signé :* De la Laing. Ruffault.) »

Nous voyons donc par ce document que déjà en 1529 on distribuait des jetons d'étrennes à la gouvernante, aux membres du conseil privé et du conseil des finances, etc. Il nous prouve encore que ces jetons servaient aussi de présence pour le conseil des finances, etc., et nous permet de classer dans la collection de jetons d'étrennes ceux que Van Loon, Van Orden et d'autres ont regardé comme des jetons de présence.

Cet usage de frapper des jetons d'étrennes à l'occasion de la nouvelle année, a été interrompu à différentes époques. Nous le retrouvons en 1694. Pendant le premier tiers du xviiie siècle, il paraît que cet usage fut encore négligé. En 1724 on frappa 400 jetons, 250 en 1740 et 276 en 1756. Depuis cette dernière année leur nombre fut porté à 300. A plusieurs reprises, et notamment en 1758, on en distribua 500; 576 furent donnés en 1761; 412 en 1762; 450 en 1767, etc., etc.

Ces jetons étaient remis au gouverneur général et au ministre plénipotentiaire dans des bourses magnifiquement

brodées. La bourse présentée, en 1694, à Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, coûta 30 florins : elle renfermait 100 jetons. Dans le courant du XVIIIe siècle, les jetons étaient ordinairement répartis de la manière suivante :

Le gouverneur général	200
Le ministre	200
Le surintendant général des finances	6
Le trésorier général	6

Chacun des conseillers des finances en recevait 4; le greffier 4; et chacun des deux receveurs généraux 4.

Le président du conseil privé en recevait 6; chacun des cinq conseillers 4; et chacun des deux secrétaires 2.

Le président de la chambre des comptes . . .	6
Le secrétaire d'État et de guerre	4
Le chancelier de la cour	4
Le secrétaire du cabinet du gouverneur général.	2
Le commissaire de la monnaie	2
Pour être distribués aux secrétaires particuliers du ministre	3
Le waradin de la monnaie	1
L'auteur de la légende [1]	2

On suivait certains usages dans le mode de distribution des jetons d'étrennes. C'était le conseiller receveur général

[1] De Nélis, qui devint évêque d'Anvers, composa plusieurs de ces légendes, et souvent le ministre Cobentzl s'occupa lui-même du choix du sujet.

des finances qui présentait la bourse au gouverneur général, et en son absence au ministre plénipotentiaire avec celles qui lui étaient destinées : le ministre ne recevait pas de bourse. Le conseil des finances avait *le soin et la direction des jetons*. Le trésorier général en faisait la distribution à chaque membre de ce conseil à la première assemblée après les vacances, et il envoyait aux receveurs généraux les paquets qui leur étaient destinés. Le jour de la première assemblée après les vacances du conseil privé, un greffier du conseil des finances remettait entre les mains du plus ancien secrétaire les différents paquets de jetons auxquels avaient droit les membres du conseil. Ce greffier prenait aussi soin d'adresser aux autres personnages les jetons dont il était d'usage de les gratifier.

ALEXANDRE PINCHART.

Le quatrième cahier des *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg*, vient de paraître. On y trouve : 1° la description des médailles romaines acquises par la Société dans le courant de 1848; 2° la description d'une brasente aux armes de Luxembourg et de Bar, d'un esterling luxembourgeois aux quatre lions et portant *moneta mounadies;* 3° la description de 36 monnaies des *archevêques de Trèves*. Deux de ces monnaies, celles de Baudouin (1307-1354), proviennent d'une trouvaille de monnaies faite en 1847 à Montclair. Ce trésor, composé de

quelques centaines de pièces, contenait des tournois aux noms de Philippe et de Louis, rois de France, et des oboles de Trèves ; 4° la description des médailles des temps modernes acquises par la Société ; 5° une lettre de M. Senckeler sur Livinius Junior à propos d'une médaille de ce personnage qui se trouve dans la collection de M. de la Fontaine ; 6° d'une notice, par M. Namur, sur un médaillon de bronze de Caracalla, trouvé à Dickirch en 1847 ; 7° d'une indication de monnaies trouvées en 1849 à Eich, et qui semble avoir été enfouies vers 1542. Ce trésor se composait de monnaies d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, de France, de Hongrie, de Metz et de Portugal. La sphragistique n'a pas été oubliée ; la pl. 1 du cahier représente, avec une exactitude remarquable, quatre sceaux.

C. P.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

Notice sur un aureus de la famille Julia, par M. Meynaerts..... 1
Catalogue des monnaies des comtes et ducs de Luxembourg, par par M. de la Fontaine 5
Catalogue des monnaies luxembourgeoises appartenant à M. le comte de Robiano..... 52
Recherches sur les seigneuries de Vogelsanck et de de Zolder, et sur leurs monnaies, par M. A. Perreau..... 70
Notice sur un trésor de monnaies découvert à Betekom, par M. C. Piot..... 76
Notice sur la découverte d'un dépôt de mailles, par M. C. Piot..... 87
Un mot sur deux dépôts de monnaies découverts l'un à Duffel, l'autre à Willebroek, par M. C. Piot 94
Les légendes des anciennes monnaies belges, par M. Gaillard..... 98
Michel Mercator, de Venloo, ciseleur de médailles du xvie siècle, par M. C. P. Serrure..... 113
Notice sur l'introduction de la presse dans la fabrication des monnaies aux Pays-Pas espagnols, par M. Prosper Cuypers..... 122
Godefroid de Bouillon portait-il des armoiries? par M. C. Piot..... 139
Comptes des monnaies (registres) reposant aux archives du royaume à Bruxelles..... 165
Suite du catalogue des œuvres des graveurs belges vivants. — Hart (Laurent-Joseph). — Jouvenel (Jean-Baptiste-Clément). — Jouvenel (Adolphe-Christian), par M. Guioth..... 195
Mélanges..... 205
Correspondance 219
Extraits sommaires des procès-verbaux des séances de la Société de la Numismatique belge, du 8 mars-9 avril et 1er juillet 1849..... 225

Notice sur une médaille d'or inédite de Corésia, ville située dans l'île Céa, par M. Meynaerts..... 241
Notice sur trois deniers inédits de Hollande et d'Utrecht, par M. J.-F.-G. Meyer..... 243
Notice sur quelques monnaies du duché de Gueldre, par M. J.-F.-G. Meyer..... 253
Essai sur les monnaies des seigneurs de Heinsberg, par M. C. Piot.. 260
Notice sur les monnaies obsidionales d'Audenarde, frappées pendant le siége de 1582; précédée d'un aperçu historique sur l'état de la ville, avant, pendant et après ce siége, par M. D.-J. Vander Meersch..... 283
Notice historique sur les monnaies obsidionales frappées à Breda, pendant le siége de 1577, par M. Prosper Cuypers..... 328
Mélanges..... 380
Nouveau triens de Huy, par M. De Coster..... 385
Classification de quelques monnaies visigothes (2e article), par M. P..... 392
Monnaies frappées à Louvain après 1474, par M. Everaerts..... 398
Monnaies inédites de Château-Renaud et d'Arches (Charleville), par M. J.-F.-G. Meyer..... 429
Mélanges..... 438

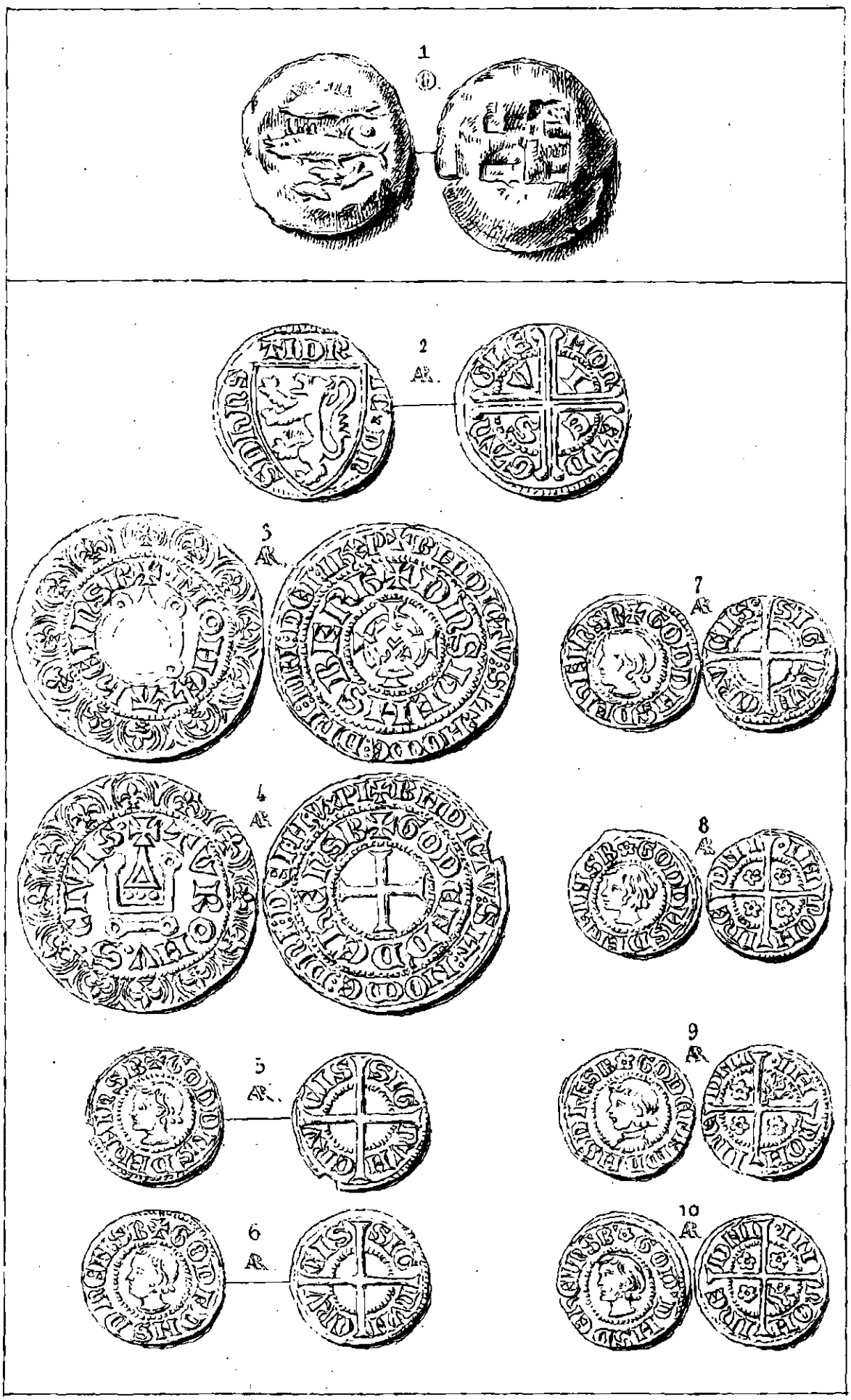

A.J.E. Lith. de P. Barella, Louvain.